

**Domaine communal - Rue Leverrier - Aliénation de terrain
à M. BOUDERBALI Mohamed**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville est propriétaire d'un terrain en état de friche, situé rue Leverrier et cadastré section NW n° 53. L'emplacement et la configuration de ce terrain ne permettent aucune utilisation.

Il se trouve que les propriétaires voisins, les Consorts MANNONI, souhaitent vendre leur parcelle, elle-même trop petite et mal configurée pour être constructible. Il a donc été convenu qu'il serait recherché un acquéreur commun qui pourrait ainsi disposer, par groupement des deux parcelles, d'un terrain de 10 a 19.

M. BOUDERBALI Mohamed a donné son accord sur le prix de 150 F le mètre carré pour l'acquisition de ces 10 a 19. En conséquence, la Ville lui cèdera son terrain, exception faite de la partie frappée d'alignement, soit une surface de 4 a 26 au prix de 63 900 F. L'acte de vente sera signé concomitamment avec l'acte de vente par les Consorts MANNONI et à M. BOUDERBALI. En outre, dans le cadre de cette opération, les Consorts MANNONI cèderont gratuitement à la Ville une surface de 0 a 40 à détacher de la parcelle cadastrée section NW n° 53, en vue de la réalisation d'un pan coupé.

La recette sera encaissée au chapitre 922.210.00501.30400.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable unanime le 12 décembre 1989.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette aliénation et à cette acquisition et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.